

# **D.E.S.C DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**

Durée : 4 semestres

## **I. Enseignements (environ 150 heures)**

### **A. Enseignements de base**

Approfondissement des connaissances dans les domaines suivants :

- Développement de l'enfant
- Pathologie mentale de l'enfant et de l'adolescent
- Législation, dispositifs médico-sociaux, sectorisation, prévention
- Thérapeutique (chimiothérapie, psychothérapies, cures institutionnelles, interventions familiales et sociales, rééducation).

### **B. Enseignements optionnels**

Deux enseignements à choisir parmi les suivants :

- Épidémiologie
- Psychosomatique
- Psychothérapies
- Le nourrisson, les interactions précoces
- La psychiatrie d'enfant et la famille
- Affections neurologiques et psychiatriques de l'enfant.

### **C. Enseignements complémentaires**

- Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de pédiatrie : ceux des enseignements du diplôme d'études spécialisées de psychiatrie qui sont consacrés à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
- Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de psychiatrie : Un enseignement du diplôme d'études spécialisées de pédiatrie.

## **II. Formation pratique**

- A. Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de psychiatrie

- Trois semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
  - Un semestre dans un service agréé pour le diplôme d'études spécialisées de pédiatrie (de préférence dans un service orienté vers la neuropédiatrie ou dans un service de pédiatrie générale).
- B. Pour les candidats postulant ou possédant le diplôme d'études spécialisées de pédiatrie :
- Trois semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ;
  - Un semestre dans un service agréé pour le diplôme d'études spécialisées de psychiatrie.

**III. Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

Tout diplôme d'études spécialisées, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.